Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Note de synthèse

Contexte lors de son lancement en 2021 :
Forte pression foncière et risque de perte de contrôle de l'urbanisme de la commune.

Enjeux et difficultés :
Maintien de l'identité de village de la commune tout en conciliant les demandes de l'Etat de densification du tissu urbain notamment pavillonnaire.

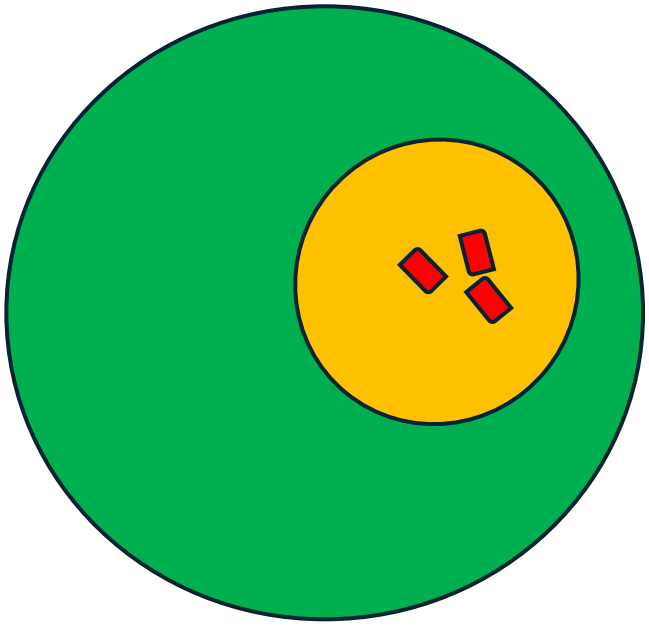
Objectifs :
Maîtriser le développement de la commune et préserver son caractère de village.

Projet :
Il s'articule autour de trois axes qui peuvent se traduire par le schéma ci-après :

1. **préserver** la ceinture verte autour du village (en vert) et répondre aux objectifs ZAN en fermant les zones agricoles (zones A) et naturelles et forestières (zones N) et en supprimant toutes les zones à urbaniser (zones 1AU et 2AU)

2. **préserver** le site et la silhouette du village en maintenant les typologies des tissus constitués (en orange)

3. **améliorer** le cadre de vie et répondre aux exigences du SDRIF-E notamment la production de 393 logements à l'horizon 2040 en recyclant et en optimisant le potentiel constructible des friches à l'intérieur du tissu urbain existant (secteurs de la Gare, des Moussets et de Dadancourt en rouge)



Pourquoi une concertation maintenant ?
Parce que l'autorité environnementale a décidé de soumettre les projets urbains de la Gare, des Moussets et de Dadancourt à évaluation environnementale au motif qu'ils portent sur le recyclage de friches.

Durée de la concertation :
La concertation se déroulera du lundi 23 novembre 2026 au samedi 23 janvier 2027 inclus aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

Modalités de la concertation :
Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre est tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie. Ledit dossier est également disponible sur le site internet de la ville : www.maule.fr

Une réunion d'information et d'échanges sera organisée en janvier. La date, l'heure et le lieu seront communiqués ultérieurement sur le site internet de la ville.

Le public peut formuler ses observations sur le registre, par courrier à l'attention du service urbanisme et par e-mail à l'adresse suivante : urbanisme@maule.fr

Prochaines étapes :
Cette concertation fera l'objet d'un bilan et sera suivie de la consultation des personnes publiques associées concernées puis, au printemps prochain, de l'enquête publique.